

-----  
REGION DE KOULIKORO

-----  
CABINET DU GOUVERNEUR

DECISION N° 2014- 0931 /GRKK-CAB

**PORTANT CREATION D'UNE COMMISSION REGIONALE DE SELECTION DES  
BENEFICIAIRES DU FONDS NATIONAL D'APPUI A L'AGRICULTURE.**

**LE GOUVERNEUR DE LA REGION DE KOULIKORO**

- Vu la constitution du 12 janvier 1992;
- Vu la loi n°2012-007 du 7 février 2012, portant Code des Collectivités Territoriales en République du Mali;
- Vu la loi n°93 -008 du 11 février 1993 modifiée déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités Territoriales;
- Vu la Loi n°94-009/AN-RM du 22 mars 1994 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation, de la gestion et du contrôle des services publics;
- Vu la Loi n°10-0331/ du 12 juillet 2010 portant création du Fonds National d'Appui à l'Agriculture (FNAA);
- Vu le décret N° 182/PG-RM du 03 juillet 1978, portant répartition des actes d'administration et des actes de gestions du personnel de l'Etat ;
- Vu le Décret N°08-095/P-RM du 21 février 2008 portant création des Comités Régionaux, Locaux et Communaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (**CROCSAD, CLOCSAD et CCOCSAD**);
- Vu le décret n° 095-210/P-RM du 30 mai 1995, déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de l'Etat au niveau des Collectivités Territoriales;
- Vu le décret N°10-574/P-RM du 26 octobre 2010, fixant l'organisation et les modalités de gestion du Fonds National d'Appui à l'Agriculture ;
- Vu le décret 2011-528/P-RM du 24 août 2011, portant nomination du Gouverneur de la Région de Koulikoro ;
- Vu l'arrêté interministériel n°2011-5005/MEA.MATCL- MEP-MA-MEF-MDSSPA-SG du 8 décembre 2011, fixant le détail des modalités de gestion du Fonds National d'Appui à l'Agriculture ;
- Vu la lettre n°01510/MA-SG du 12 août 2014 du Ministre du Développement Rural;



DECIDE :

CHAPITRE I : De la création et des missions:

Article 1er: IL est créé au sein du CROCSAD une commission dénommée « Commission Régionale de Sélection des Bénéficiaires du Fonds National d'Appui à l'Agriculture », en abrégé CRSB/FNAA.

Article 2 : la CRSB/FNAA a pour mission de :

- Recevoir les dossiers de financement éligibles au FNAA;
- Procéder avant le 28 février de chaque année, à la présélection des dossiers éligibles au FNAA;
- Transmettre au Ministère du Développement Rural, au plus tard le 1<sup>er</sup> mars de chaque année, la liste et les dossiers des bénéficiaires présélectionnés.

CHAPITRE II : De l'organisation et du fonctionnement :

Article 3 : la CRSB/FNAA est composée comme suit :

❖ Président : Le Gouverneur de Région ou son représentant ;

❖ Membres :

- Le Président du Conseil Régional
- Le directeur Régional de l'Agriculture ;
- Le Directeur Régional du Budget ;
- Le Directeur Régional des Productions et Industries Animales;
- Le Directeur Régional des Services Vétérinaires ;
- Le Directeur Régional de la Pêche ;
- Le Directeur Régional des Eaux et Forêts ;
- Le Directeur Régional du Développement Social et de l'Economie Solidaire ;
- Le Directeur Régional de la formation Professionnelle ;
- Le Directeur Régional de l'Industrie;
- Deux représentants de la Chambre Régionale d'Agriculture ;
- Deux représentants de la Coordination Régionale des Organisations Paysannes (OP);
- Deux représentants de l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP);
- Deux représentants de la Fédération Nationale des Femmes Rurales (FNAFER) ;
- Deux représentants de la Fédération Nationale des Jeunes Ruraux (FNAJR).

↓ La fonction de membre de la Commission Régionale n'est pas rémunérée.

Article 4 : Le secrétariat de la CRSB/FNAA est assuré par la Direction Régionale de l'Agriculture et à défaut par la Chambre Régionale de l'Agriculture.

CHAPITRE III : Des dispositions finales:

Article 7 : la présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature, sera communiquée partout où besoin sera.

Koulikoro le 07 OCT 2014

P/Le Gouverneur de Région/P.O

Le Conseiller aux Affaires Economiques  
et Financières

AMPLIATIONS :

- MIS.....2/P.CR
- MDR.....2/P. CR
- Préfets.....7/P. Info
- Cons. Régional.....1
- DRA.....2
- CRA.....2
- Conseils cercles.....7/P info.
- CLA/Cercles...../
- Membres commission...21
- Dossier/archive.....2 /53



*[Signature]*  
**Bougouzanga COULIBALY**  
Ingénieur des Eaux et Forêts